

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 1 440 000 francs, destiné à couvrir les frais de concours et d'études du groupe scolaire des Ouches ainsi que des équipements de quartier, sis rue Camille-Martin, sur les parcelles 1485 à 1492, 3405 et 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

RECOMMANDATIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 3 novembre 2001 dans le rapport PR-93 A)

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif les diverses recommandations suivantes accompagnant le vote du projet d'arrêté du rapport PR-93 A:

1. Etude de la faisabilité d'une verrière sur la cour, entre la salle polyvalente et le restaurant scolaire.
2. Affectation et transformation des surfaces économisées en locaux de société.
3. Suppression de l'un des trois locaux suivants: bureaux (2) maître principal et bureau inspecteur (1) (locaux Nos 103, 206, 405 des plans d'architecte).